

DÉCISION DU MAIRE

OBJET :

Marché 26SC30 | Entretien des vitreries des bâtiments communaux de la Ville de Tarnos

Le Maire de TARNOS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 précité ;

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs aux procédures adaptées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien des vitreries des bâtiments communaux de la Ville de Tarnos ;

CONSIDÉRANT les offres techniques et financières remises dans le cadre de la consultation 26SC30 ainsi que leur analyse selon les critères établis,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer un contrat pour les prestations décrites au cahier des charges :

Lot 1 - Entretien vitrerie bâtiments communaux - Sites complexes : WILAU PROPRETÉ
sise 2 bis Chemin de la Traverse - 65420 IBOS - SIRET 400 292 561 00042

Pour un montant de 13 270,00 € HT, soit 15 924,00 € TTC.

Lot 2 - Entretien vitrerie bâtiments communaux - Autres sites : WILAU PROPRETÉ
sise 2 bis Chemin de la Traverse - 65420 IBOS - SIRET 400 292 561 00042

Pour un montant de 13 075,00 € HT, soit 15 690,00 € TTC.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise concernée

Fait à Tarnos le 06 août 2026

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET



Pour le Maire Empêché
Emmanuel SAUBIETTE
Premier adjoint